



**Compte-Rendu
du Conseil Municipal
du 4 décembre 2015**

Secrétaire de séance : Hubert LAMOTHE

Nombre de conseillers présents : 11

Approbation du compte-rendu de la réunion du 23/10/2015 à l'unanimité.

➤ Fusion des Communautés de Communes

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet, dans son courrier du 9 octobre, a demandé de se prononcer dans le délai de 2 mois sur la prescription n° 3 du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), à savoir la fusion de 6 communautés de communes. Il donne lecture du projet de délibération élaboré en concertation avec l'ensemble des élus communautaires de l'actuelle communauté de communes, argumentant en faveur de 2 communautés rassemblant chacune 3 anciennes communautés, contre l'avis du préfet.

À ce jour, 8 communes sur 13 ont délibéré pour le 2x3.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil donne un avis défavorable au projet du Préfet et vote en faveur du 2x3.

➤ Fusion des syndicats d'adduction d'eau

Monsieur le Maire explique ensuite que le Préfet demande également de se prononcer sur la prescription n°19 du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), à savoir la fusion des 3 syndicats d'adduction d'eau (Roche de Vic, SIERB et BBM Eau). Le principe est de supprimer le SIERB et BBM Eau en conservant le Syndicat de Roche de Vic.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil donne un avis favorable au projet du Préfet pour fusionner les 3 syndicats pour n'en former plus qu'un, celui de Roche de Vic.

➤ Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Jean-Louis Monteil explique au conseil que la situation est très complexe du fait de la nouvelle loi NOTRe dont les décrets ne sont pas tous parus.

Il est difficile de savoir, en premier lieu, si une suppression de l'AVAP est possible ou non car peu d'antériorité sur le sujet. Lors de diverses réunions à la Sous-Préfecture, la possibilité de suppression de l'AVAP a été évoquée, sans obtenir de réponse définitive.

D'autre part, la question se pose également de savoir si cette modification-suppression de l'AVAP est de compétence communale ou communautaire du fait du transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes.

M. Monteil suggère de se faire assister par des juristes spécialistes dans la démarche que souhaite mener le conseil en la matière.

Il considère qu'il faudra être vigilant lors de l'élaboration du PLUI, en particulier dans le choix du Bureau d'Etudes et du cahier des charges qui lui sera demandé. La commande groupée est en cours par les 3 communautés.

Monsieur le Maire ajoute que Meyssac et Beynat ont délibéré pour passer commande, seule Beaulieu n'a pas encore délibéré. En outre, l'élaboration du PLUI comprendrait un volet Habitat, pour valoriser le bâti existant, impulsé par la DDT.

Le budget total de l'étude s'élève à 200 000 €, avec 100 000 € de subvention de l'Etat, 20 000 € de la DREAL et 39 000 € d'un reliquat non utilisé par le SEBB.

➤ **Opération Grand Site**

Les communes de Noailhac et Saillac ont d'ores et déjà délibéré pour adhérer au syndicat Grand Site, Turenne doit délibérer avant la fin décembre. Seules Collonges et Ligneyrac ne l'ont pas fait. Pour Ligneyrac, la décision concernant l'AVAP est un préalable à l'adhésion au Syndicat Mixte.

➤ **Travaux en cours**

- Accessibilité : dossier transmis à la DDT mais une dérogation pour l'église est nécessaire.
- Rampe escalier église : travaux réalisés avant la fin de l'année ainsi que la barre autour de l'oratoire.
- Rideaux Salle Patrick CHEYROUX : la société qui a réalisé les travaux de menuiserie alu cherche une solution pour l'alimentation électrique de l'ouverture des fenêtres – en attente de chiffrage.

M. Jubertie rappelle que la consultation de l'architecte concepteur de la salle est nécessaire, notamment sur la question de l'isolation phonique, afin d'avoir son aval.

Jean-Louis MONTEIL propose de lui envoyer un courrier l'informant des travaux envisagés et lui demandant ses remarques éventuelles dans un certain délai.

- Travaux PAB : intervention de COLAS pour la grille sur la venelle descendant aux logements communaux ainsi que sur regard entièrement obstrué entre maison Boyer Jean et Jean Jeannette entraînant des infiltrations au sous-sol de la maison Jean.
- Routes : travaux terminés pour l'entretien de la voirie communale prévu en 2015.
- Travaux Place Janvier : le passage en commission des sites envisagé le 04/12 s'est avéré impossible car cet aménagement n'a jamais été présenté en commission ; n'étant pas une simple modification, il nécessite une présentation complète d'aménagement, qui aboutira à un arrêté ministériel, ce qui est d'ailleurs nécessaire à chaque tranche de travaux, le 1^{er} arrêté du ministère de décembre 2013 ne validant que le projet de PAB dans son ensemble. Les travaux réalisés sur cette place jusqu'ici l'ont donc été sans autorisation.

Jean-Louis MONTEIL ajoute que ce retard risque d'influer sur la subvention DETR et qu'il est nécessaire de surveiller la date de validité.

- Nouveaux parkings : visite de l'ABF prévue sur le site pour présenter le projet.
- Logement T3 : dans le cadre des marchés publics, les travaux envisagés sont en-dessous du seuil de publicité formalisé. Le dossier de consultation des entreprises a donc été transmis à plusieurs entreprises pour une consultation jusqu'au 05/01/2016. Les travaux débuteraient en février pour une durée de 3 mois.
- Plantations au bourg : la commande de végétaux a été faite donc les plantations seront réalisées prochainement.

➤ **Contrat d'assurance statutaire pour 2016**

Monsieur le Maire explique la nécessité de délibérer sur 2 points concernant le contrat d'assurance de la commune en cas d'absence pour maladie des agents communaux :

- 1 pour accepter le contrat proposé par la CNP pour 2016,
- 1 pour accepter de déléguer la gestion de ce contrat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze, dans le cadre d'une convention.

Le conseil accepte les 2 propositions à l'unanimité.

➤ **Nouvelles modalités de l'entretien d'évaluation professionnelle**

Monsieur le Maire informe le conseil que Le Décret du 16/12/2014 oblige, à compter de 2015, les collectivités territoriales à instaurer l'entretien annuel d'évaluation professionnelle. La commune procédait déjà à un entretien avec les agents lors de la notation annuelle. Il s'agit maintenant de définir des critères selon une trame et d'établir des fiches de poste pour les 2 agents communaux.

➤ Organisation du scrutin du 6 décembre 2015

Monsieur le maire propose au conseil une répartition des permanences des élus lors du scrutin, sur le modèle des scrutins précédents. Le planning sera envoyé à chacun et affiché le jour du scrutin.

➤ Créances éteintes

Le trésorier municipal demande au conseil de délibérer pour valider des créances éteintes d'un débiteur suite à la décision du tribunal d'instance de procéder à l'effacement de la dette d'un locataire. Il est également nécessaire de réajuster le budget communal pour un montant de 1 156,90 €.

Le conseil accepte à l'unanimité cet effacement et la Décision Modificative qui en découle.

➤ Informations et Questions diverses

- Frais de scolarité : les communes de Noailhac et Lagleygeolle ne factureront pas de frais de scolarité à Ligneyrac.
- Cabine téléphonique : France Télécom-Orange a informé du prochain enlèvement de la cabine, devenue obsolète, sans frais pour la commune.
- Association Lire & Faire Lire : recherche des bénévoles.

Séance levée à 0 h 30